

Mairie  
de  
**GANZEVILLE**



## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2018

Conformément à l'Article 107 de la loi NOTRe modifiant les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes, le Budget Primitif 2018 de la commune de Ganzeville se présente comme suit :

### 1/ REPRISE DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017

-section de Fonctionnement :

A la clôture de l'exercice 2017 : + 177 245,75€  
Compte 1068 : - 8 626,19€ (*virement de section pour payer le déficit  
investissement*)

+ 168 619,56€

**Soit au Compte 002 : + 168 619,00€ inscrits au BP**

-section d'Investissement :

A la clôture de l'exercice 2017 : - 8 626,19€  
**Soit au compte 001 : - 8 627,00€ inscrits au BP**

### 2/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires tiennent compte du CA 2017 (détaillé ci-dessus) et des contributions obligatoires nouvelles (attributions de compensation Agglo) en ce qui concerne les dépenses. Quant aux recettes, elles tiennent compte des dotations (chapitre 74) et de contributions directes Impôt et Taxes (chapitre 73).  
La section de fonctionnement s'équilibre donc entre les recettes et les dépenses à 472 941,00€

### 3/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires tiennent compte du report de déficit de clôture de l'exercice 2017 (détaillé ci-dessus) de 8.626,19€ et des remboursements d'emprunt (compte 1641) qui s'élèvent à 21.072,90€.  
Les opérations d'équipement s'élèvent elles à 66.299,00€, incluant des travaux d'éclairage public d'un montant de 49.344,00€ financés dans leur totalité par un prêt échelonné sur 7 ans (l'emprunt débutant en 2019), la remise en état de la toiture de l'école maternelle d'un montant de 6 162,00€, la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics pour un montant estimé à 10 000,00€ et l'achat d'une débroussailleuse d'un montant de 793,00€.  
La section d'investissement s'équilibre donc entre les recettes et les dépenses à 97 999,00€.

Fait à Ganzeville, le 26 mars 2018  
Le Maire  
Jean-Marie CROCHEMORE



